

JCDecaux Holding

*Ne pas diffuser, publier ou distribuer aux Etats-Unis,
au Canada, en Australie ou au Japon.*

Paris, le 11 mars 2015

JCDecaux Holding S.A.S. annonce le succès de la cession d'un bloc d'actions représentant 5,4 % du capital de JCDecaux S.A.

JCDecaux Holding S.A.S., le holding de la famille Decaux et l'actionnaire majoritaire de JCDecaux S.A. (Euronext Paris : DEC), annonce le succès de la cession d'un bloc de 12 000 000 actions JCDecaux S.A., représentant environ 5,4 % du capital de la société, à un prix de 31,5 euros par action.

Suite à cette cession, JCDecaux Holding S.A.S détient 64,5 % du capital et des droits de vote de JCDecaux S.A. JCDecaux Holding S.A.S. rappelle son intention de maintenir de manière durable sa participation dans le capital de JCDecaux S.A. à ce niveau¹. Les actions réparties dans le public représentent désormais un flottant d'environ 34,2 % du capital de la société.

Le placement privé était dirigé par Goldman Sachs International en qualité de seul Teneur de Livre.

Le présent communiqué ne constitue ni une offre de vente, ni une sollicitation d'achat d'actions et l'offre des actions de la société JCDecaux S.A. par JCDecaux Holding S.A.S. ne constitue pas une offre au public en France ou dans un quelconque autre pays.

Avertissement

Ce communiqué a une valeur exclusivement informative et ne constitue ni une offre de vente, ni une sollicitation d'achat d'actions et l'offre des actions de la société JCDecaux S.A. par JCDecaux Holding S.A.S. ne constitue pas une offre au public dans un quelconque pays, y compris en France.

Dans le cadre de cette transaction, et s'agissant des États membres de l'Espace Économique Européen (les « États membres ») ayant transposé la Directive Prospectus (2003/71/CE), aucune action n'a été entreprise et ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public de titres rendant nécessaire la publication d'un prospectus dans l'un ou l'autre des États membres.

¹ Sous réserve de l'impact éventuel de l'offre publique d'achat simplifiée devant être réalisée par JCDecaux S.A. dans le cadre de son programme de rachat d'actions, qui a été annoncée par communiqué de presse en date du 5 mars 2015. Cet impact dépendra du niveau d'apport à l'offre et devrait être relativement limité dans la mesure où JCDecaux Holding S.A.S. a indiqué qu'il entendait participer à cette offre.

JCDecaux Holding

***Ne pas diffuser, publier ou distribuer aux Etats-Unis,
au Canada, en Australie ou au Japon.***

Ce communiqué n'est destiné à être communiqué directement ou indirectement au Royaume-Uni qu'à (i) des investisseurs professionnels entrant dans le champ d'application de l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 (le "FSMA") ou (ii) des "high net worth entities" et autres personnes susceptibles d'en être légalement le destinataire entrant dans le champ d'application de l'article 49(2)(a) à (d) du FSMA (ensemble avec les personnes visées au (i), les "personnes habilitées").

Le présent communiqué ne constitue pas une offre de vente de titres destinée aux Etats-Unis. Les titres visés par le présent communiqué n'ont fait, ni ne feront l'objet d'un enregistrement aux Etats-Unis en vertu du U.S. Securities Act de 1933 (le "Securities Act"). Lesdits titres ne sauraient être offerts ou vendus aux Etats-Unis en l'absence d'un tel enregistrement ou d'une exemption d'enregistrement en vertu du Securities Act. Aucune offre publique desdits titres ne sera faite aux Etats-Unis dans le cadre de la présente opération.

Toute décision d'investissement relative à l'achat d'actions de la société JCDecaux S.A. ne saurait être prise que sur le fondement des informations publiquement disponibles. Ces informations ne sont pas de la responsabilité de JCDecaux Holding S.A.S.

La diffusion, publication ou distribution de ce communiqué de presse est interdite dans tout pays où une telle diffusion, publication ou distribution constituerait une violation de la loi ou de la réglementation applicable.